

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 28 juin 2013

CG 13/4^{ème}/I-14

L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BARRAGE DE SAINT-GERAUD

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET PRIMITIF 2013

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2012 et le budget primitif 2013 tels qu'ils ont été adoptés par le conseil d'administration de L'Institution Interdépartementale du barrage de Saint-Géraud.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Les résultats du compte administratif 2012, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental, font apparaître un excédent global de 306 569,43 €. L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes.....	171 394,15 €
Reprise de l'excédent 2011.....	184 503,04 €
Total recettes.....	355 897,19 €

2. Dépenses.....	66 180,14 €
Soit un excédent 2012 de.....	289 717,05 €

b) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes.....	46 159,00 €
Reprise de l'excédent 2011.....	46 406,67 €
Total recettes.....	92 565,67 €
2. Dépenses.....	75 713,29 €
Soit un excédent 2012 de.....	16 852,38 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de L'Institution propose d'affecter :

- en section d'investissement du budget primitif 2013, le solde d'exécution 2012 de la section d'investissement pour un montant de **257 161,58 €**, montant qui tient compte des restes à réaliser qui s'élèvent à 32 555,47 € (289 717,05 € - 32 555,47 €),

- en section de fonctionnement du budget primitif 2013, le solde d'exécution 2012 de la section de fonctionnement, soit **16 852,38 €**.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif qui me paraissent devoir être signalés à l'attention de notre assemblée.

II - BUDGET PRIMITIF 2013

Le budget 2013 s'élève à 435 366,43 € dont :

◆ section d'investissement.....	317 364,05 €
◆ section de fonctionnement.....	118 002,38 €

INVESTISSEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

◆ frais d'études.....	120 000,00 €
◆ travaux en cours.....	147 000,00 €
◆ restes à réaliser 2012.....	32 555,47 €

♦ dépenses imprévues.....	9 158,58 €
♦ opérations d'ordre.....	<u>8 650,00 €</u>
	317 364,05 €

Recettes :

♦ excédent d'investissement 2012 reporté.....	289 717,05 €
♦ opérations d'ordre.....	<u>27 647,00 €</u>
	317 364,05 €

FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

♦ frais de fonctionnement.....	89 200,00 €
♦ dépenses imprévues.....	8 655,38 €
♦ opérations d'ordre.....	<u>20 147,00 €</u>
	118 002,38 €

Recettes :

♦ participation des deux départements.....	100 000,00 €
♦ excédent de fonctionnement 2012 reporté.....	16 852,38 €
♦ opération d'ordre.....	<u>1 150,00 €</u>
	118 002,38 €

La participation des deux départements au financement du budget primitif 2013 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

	Tarn		Tarn-et-Garonne	
	Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement.....0,00 €	50 %	0,00 €	50%	0,00 €
Dépenses nettes de fonctionnement....100 000,00 €	50 %	50 000,00 €	50 %	50 000,00 €
Sous-total.....		50 000,00 €		50 000,00 €
Total général.....	100 000,00 €			

La participation du Tarn-et-Garonne a été budgétisée à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget pour un montant de 50 000 € (elle était de 100 000 € en 2012).

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la communication du compte administratif 2012 et du budget primitif 2013 de l'Institution Interdépartementale du barrage de SAINT-GERAUD tels qu'ils viennent de vous être présentés.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du Conseil d'administration,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative :
 - . au compte administratif 2012 de l'Institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud, lequel fait apparaître un excédent global de 306 569,43 € et dont les résultats sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental,
 - . au budget primitif 2013 de l'Institution qui s'équilibre en mouvements réels à 435 366,43 € et qui fait apparaître un montant de participation du Conseil Général de Tarn-et-Garonne à hauteur de 50 000 € budgétisés à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental ;
- Précise que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'Institution propose d'affecter :
 - . le solde d'exécution 2012 de la section d'investissement pour un montant de 257 161,58 € en section d'investissement du budget primitif de 2013,
 - . le solde d'exécution 2013 de la section de fonctionnement, soit 16 852,38 €, en section de fonctionnement du budget primitif de 2013.

Acte donné.

Le Président,